

Monsieur le président,

**Arthur Schopenhauer a dit : « L'éloignement et la longue absence nuisent à toute amitié ». Au vu du temps qui s'est écoulé depuis notre dernière rencontre et face à votre volonté de ne pas vouloir nous écouter et nous entendre, on peut en conclure que nous ne deviendrons jamais amis...**

Aujourd'hui, comme hier, nous avons convoqué des experts. Nous vous posons la question : **ces derniers remettent-ils en cause la représentativité ? Y a-t-il aujourd'hui une « distorsion de la représentativité » selon vos propres mots ?**

**Pour la CGT, les CTL ne doivent pas être là pour vous permettre de faire voter les textes qui vous intéressent... Ils doivent être le lieu qui permet d'avoir un réel débat sur l'avenir de nos missions, de nos garanties collectives, de nos régimes indemnitaires et tous les sujets que nous souhaiterions voir débattus et négociés.**

La méthode que vous avez utilisée lors de notre dernier CTL est de ce point de vue significative. Elle démontre nos visions diamétralement opposées de ce qu'est un représentant syndical. La CGT souhaite que chaque syndiqué puisse être acteur et donc participer le plus collectivement aux instances. Or, de toute évidence, ce n'est pas la conception que vous prônez, bien au contraire... Bien que vous vous gargarisiez d'aller à la rencontre des agents comme en témoigne le procès-verbal du comité technique local du 27 mai dernier, vous ne voulez pas entendre les personnels de façon collective. Vous refusez en bloc de passer le temps nécessaire à la négociation. Vous avez sûrement mieux à faire !

De ce point de vue là, vous êtes dans la même logique que notre gouvernement qui a décidé d'appliquer unilatéralement le protocole minoritaire qu'est le PPCR (parcours professionnel carrière et rémunération). **D'ailleurs, nous ne vous avons pas entendu sur le fait que le PPCR remettait en cause la représentativité !**

**Comment justifiez-vous le fait de ne pas avoir ouvert de négociations suite au préavis de grève déposé par la CGT Finances Publiques 31 lors de la venue de Bruno Parent ?**

Faut-il vous relire l'article L 2512-2 du code du travail ?

Allez, on se fait une petite lecture collective : « Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier ».

**Assumez-vous M. Marzin, mesdames et messieurs les directeurs présents, le fait de ne pas respecter le code du travail ?**

Et surtout, surtout, on ne veut pas entendre parler de cette nouvelle pseudo réunion informelle du 28 février qui nous renvoie à la fameuse phrase du Général (de Gaulle bien entendu) prononcée à Orange le 25 septembre 1963 à propos des comités Théodule, Gustave ou Hippolyte !

**Bon, comptez-vous, un jour, inscrire à un comité technique toutes les questions des représentants des personnels posées lors de la venue du big boss ? Et pas en questions diverses ! Comptez-vous ouvrir de véritables négociations ?**

Mais comment ne pourriez-vous pas rester droit dans vos bottes, quand même un des candidats à la présidentielle décide de poursuivre sa campagne et de renier son engagement à ne pas se présenter s'il était mis en examen ?

Nous ne cherchons pas à tailler un costard à qui que ce soit. Certains risquent ne pas éviter une veste aux prochains rendez-vous électoraux. Mais, avouez, qu'il est quand

même difficile de faire abstraction de la période électorale comme il est difficile d'ignorer l'arrivée du printemps. Entendez-vous résonner ces mots du poète chilien Pablo Neruda : « Ils pourront couper toutes les fleurs, ils n'empêcheront jamais le printemps. »

Le 17 février 2017, François Fillon déclare — contrairement à ce qu'il avait annoncé auparavant — qu'il maintiendra sa candidature à la présidentielle même s'il est mis en examen. Il dénonce « un coup d'État institutionnel » porté contre lui par la gauche et ses avocats remettent en cause les fondements de la procédure et la compétence du parquet national financier pour traiter cette affaire. François Fillon est mis en examen le 14 mars 2017 pour « détournement de fonds publics », « complicité et recel de détournement de fonds publics », « complicité et recel d'abus de bien sociaux » et « manquements aux obligations de déclaration à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique ».

Dans le même temps, il ne faut pas perdre de vue que toute cette affaire misérable fait le jeu du front national, du f-haine, qui, alors que Marine Le Pen fait, elle-même, l'objet d'accusations de multiples emplois fictifs au Parlement européen, n'empêche pas les sondages d'annoncer la candidate du front national au second tour.

**Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage. Stratégie que vous savez largement employer à la DRFiP 31 comme l'a amplement démontré la fermeture de la trésorerie de l'Isle en Dodon...**

Après la « Démarche stratégique » le directeur général poursuit avec « les lignes directrices » la politique dévastatrice pour les missions et les personnels. Nous devrions « évoluer pour mieux servir et pour mieux vivre ». Bel exercice de propagande ! Alors que dans le même temps, les restructurations, les fusions et transferts de service, la création de pôles départementaux et supra départementaux, les fermetures de trésoreries, l'accueil sur rendez-vous, etc, sont devenus les seules réponses de l'administration, excluant toutes autres réflexions pour l'avenir des missions, balayant d'un revers de main l'exigence de service public de proximité. Cette politique déshumanise chaque jour un peu plus la relation avec les usagers et aggrave les conditions de vie au travail des agents !

**A l'issue de votre « petite sauterie » du 28 février, où chacun pouvait venir comme bon lui semble sans risque de tordre la représentativité, vous avez communiqué par un simple mail votre nouveau projet de destructions de nos services.** Du fait de notre absence, vous avez été privé de paroles à propos de la séquence 2017 de l'ASR. Cette situation nous renvoie aux propos du professeur Choron qui disait : « les paroles s'envolent, les enclumes restent ». Oui, ce sont bien comme des enclumes et non des plumes d'hirondelles que sont reçues et perçues les fusions des SIP sur les sites du Mirail et de Ranguel.

Encore une fois, vous comptez aller vite, très vite, de façon autoritaire avec vos chefs de services, véritables chiens de garde et au garde à vous !

J'entends déjà les pensées de certaines et certains d'entre vous : « la CGT exagère encore ! ».

Est-ce nous qui avons écrit aux personnels du SIP Toulouse Sud Ouest : « la fusion des SIP Ouest et Sud-Ouest est une décision non négociable » ?

Est-ce nous qui avons exigé que les comités Théodule, ah ! non, pardon, les groupes de travail, devaient être « empreints d'un climat serein, constructif et solidaire » ?

Mais peut-être que l'ensemble de la direction se prépare tout simplement à la victoire de

Marine en instaurant dès à présent des méthodes de plus en plus autoritaires et violentes en guise de pseudo-négociations ?

Durant la seconde guerre mondiale, il y a eu deux sortes de préfet : Jean Moulin et Maurice Papon. Si Marine Le Pen gagne l'élection présidentielle, quelle sera l'attitude des hauts fonctionnaires ? Des fonctionnaires de haut niveau tels que vous ? Appliquerez-vous toujours toutes les directives avec autant de zèle ?

**Il est toujours plus facile d'obéir et se dédouaner ainsi de toute responsabilité.**

**C'est d'ailleurs peut-être pour ça que vous fixez la date du CTL consacré à l'adaptation des structures et du réseau au 11 mai, après le deuxième tour de l'élection présidentielle ?**

**M. le Président, tout comme MM. Lorenzetti et Savare l'ont annoncé pour l'abandon de la fusion entre le Stade Français et le Racing 92, vous pouvez abandonner la fusion des SIP des sites du Mirail et de Ranguel.**

**Venons en maintenant à l'ordre du jour de ce comité technique local :**

Tout d'abord, comme nous ne pouvons pas nous entourer d'experts, nous vous demandons de nous communiquer systématiquement un lexique qui permettrait de mieux appréhender l'analyse des documents. D'autre part, ce serait bien de nous adresser également systématiquement aussi les textes cités (circulaire, instruction, notes de service).

**Procès-verbaux des comités techniques locaux des 27 mai et 9 décembre 2016 :**

Ces deux séances ont un point commun : l'absence de la CGT. Nous avons alors deux alternatives : ne pas lire les procès-verbaux ou en faire une lecture attentive, comme d'habitude. Vous l'aurez deviné, nous avons opté pour la deuxième approche.

**Sur l'exécution des budgets 2016 et 2017 :**

Les budgets se suivent et se ressemblent.

L'austérité est toujours au rendez-vous. Austérité du dialogue social, car il sera sûrement fortuit de vous demander une nouvelle fois l'application de l'article 19 du règlement intérieur et un vote sur les questions budgétaires !

Austérité budgétaire avec un budget toujours aussi contraint !

Nous reviendrons, bien entendu, dans le débat, sur la question des loyers et notamment sur la note toujours aussi salée de Balma, la flambée prévue de votre part des intérêts moratoires en 2017 ...

**Sur la question récurrente du nettoyage, nous souhaitons aborder dans cette instance le conflit social que connaît la société ISS.** ISS, c'est la nouvelle société qui a remporté le nouveau marché régional de nettoyage des services de l'État.

**Les salariés sont traités comme des moins que rien, comme des esclaves.** Ils ont décidé de se mettre en grève face à un patron voyou.

Cela nous renvoie aux mots de Jaurès à propos de l'attitude de Clemenceau et de la violence du capitalisme :

« Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclat de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continueront

la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. Cela ne fait pas de bruit ; c'est le travail meurtrier de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant ; la machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle le broie. »

Lors du CHS-CT du 23 février dernier, il est mentionné dans le relevé de décision que : « Au niveau du ménage, le contrat avec le nouveau prestataire n'est pas satisfaisant; il est donc décidé de faire une intervention commune des différentes directions auprès de la société de nettoyage. »

Pouvez-vous nous communiquer le courrier qu'a adressé la DRFiP 31 à la société ISS en ce sens ?

Suite à la rencontre du secrétaire général de la Préfecture, nous attendons toujours le CCAP et autre CCTP du marché de nettoyage ? Faut-il inscrire le responsable de la BIL à un stage Thunderbird ?

À présent, nous vous donnons lecture du tract des personnels en grève.

Nous demandons à ce que celui-ci soit annexé au procès-verbal de cette instance.

Pour vous informer un peu plus précisément sur votre prestataire : ISS est une multinationale dont le chiffre d'affaire 2016 s'élève à 10 milliards d'euros. Elle emploie 500.000 salariés à travers le monde, ce qui fait d'elle le 4<sup>ème</sup> employeur privé mondial. Et v'la-t-y-pas que pour économiser quelques centimes d'euros de salaire horaire, elle maintient sur les fiches de paie de ses salariés un coefficient erroné ? Mais une fois encore, la CGT doit exagérer ... (les éléments chiffrés proviennent du site de l'entreprise, pas les centimes manquant sur les fiches de paie). Trois centimes de l'heure manquant sur 500.000 salariés, ça peut faire 15.000,00 euros économisés toutes les heures, oui, ça peut financer le salaire du grand patron et de quelques un de ses collaborateurs (dans ce cas, le terme « collaborateur » convient bien !)

**Il est révoltant de constater que c'est l'État, lui même, qui, par le biais du Préfet et de nos directions, cautionne ces dérives graves au respect des droits humains !**

**Vous ne pouvez pas vous dérober.** L'État, la Préfecture, notre administration ont une responsabilité dans ce conflit. Soit vous intervenez, soit vous assumez le retour d'un État négrier !

**Sur le règlement intérieur suite au vote des plages d'horaires variables pour la rue des Lois**, nous pensons qu'il serait de bon aloi d'étendre cette révision aux services qui ont été restructurés ces dernières années ou bien qui ont connu un fort renouvellement des effectifs.

De même, qu'en est-il de la possibilité de choisir annuellement sa typologie horaire ?

**Sur les modifications dans l'organisation générale de la sécurité de 4 sites (rue des Lois, place Occitane, Rangueil et Muret)**, vous noterez qu'une partie de notre déclaration liminaire est en bleue. Pourquoi ? Nous avons décidé de ne pas publier ce passage pour illustrer, si besoin était, que nous sommes responsables et donc pas irresponsables de mettre aux grands jours nos failles en matière de sécurité.

Les événements survenus ce samedi à l'aéroport d'Orly témoignent du danger qui existe. Cependant, vous nous permettrez de douter de l'efficacité de prolonger sans cesse ce fameux état d'urgence. Aux pactes de stabilité et autre de sécurité, M. Hollande aurait mieux fait d'instaurer un pacte d'Humanité !

Alors que le plan vigipirate est en mode « sécurité renforcée – risque attentat », la DRFiP

31 ne trouve rien de mieux que d'être pour le moins légère sur sa manière d'aborder cette question.

Loin de nous l'idée de rajouter à la paranoïa ambiante, mais bien de pointer la façon dont vous vous défaussez une fois de plus de vos responsabilités.

Non, ce n'est pas vrai !

Vous avez su prendre vos responsabilités lors de la venue du grand timonier ou taulier, appelez-le comme vous voulez. Combien vous a coûté la « société de gardiennage » ? Ça faisait cher du point d'indice à chaque coin de services ! Avec le recul, c'est marrant ou plutôt désolant de voir comment certains d'entre vous se sont prêtés à l'exercice, se sentant pousser des ailes comme des gardiens du temple.

Nous demandons, et je pense que le secrétaire du CHS-CT sera d'accord, que ce point soit à nouveau étudié en CHS-CT.

Est-ce que nous aurons des réponses aujourd'hui ? Est-ce que le Monsieur Sécurité du département daignera activer son micro ou bien se dédouanera-t-il, à nouveau, de ses responsabilités en ne répondant pas ?

Nous souhaitons enfin avoir la communication complète du plan urgence sécurité 2017 pour notre département.

**Sur la mise en place au 1<sup>er</sup> avril 2017 d'un SFACT Justice expérimental**, nous allons sûrement nous répéter dès qu'il est question d'une expérimentation. Sauf erreur (non pas judiciaire) de notre part, nous n'avons pas vu les doctrines liées aux emplois implantés, nous n'avons pas vu les plans d'installation. Où est l'avis du CHS-CT sur l'organisation du travail avec ceux du médecin de prévention et autre ISST ?

Vous nous direz sans doute que cela ne concerne qu'une poignée d'agents. A quoi bon y passer du temps !

**Sur la désignation du SIE compétent pour la prise en charge des créances du SPFE**, une nouvelle fois on parle de transfert de charges sans parler de transfert d'emplois. C'est un nouvel épisode à rajouter à l'histoire rocambolesque de la mise en place du SPF-E.

La CGT a largement alerté aux cours des instances ad'hoc l'impréparation de cette contre-réforme, tant sur le plan humain qu'informatique. Nous étions dubitatifs sur le simple report de deux mois. La mesure que vous prenez à la hâte aujourd'hui prouve combien nous avons raison.

Mais bon, suite à la venue de Bruno Parent, les reportages photos publiés sur Ulysse montrent que tout se passe bien. Tout se passe bien pour Ulysse mais pas forcément pour Pénélope. Comment la famille Fillon va-t-elle enregistrer les dons de ses enfants avec cette réorganisation ?

Revenons-en à notre sujet. Pourquoi ce choix du SIE Toulouse Nord ? Quid de la responsabilité des comptables ?

**Sur l'organisation des permanences dans les postes de la RAN de Saint-Gaudens**, vous répondez en partie à notre demande du 2 février. Nous sommes loin du compte.

L'histoire de la tenue de la caisse nous interpelle d'un point de vue juridique.

Nous réitérons notre demande de voir l'organisation de la permanence à l'Isle-en-Dodon abordée au CHS-CT. Il est impératif d'avoir l'avis du médecin de prévention tout comme celui de l'ISST.

Sur les trésoreries d'Aurignac et Aspet. Une simple première question : maintenez-vous votre projet scélérat de fermeture des deux trésoreries au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ?

Concernant l'éventuelle maison de services au public (MSAP) en guise de réponse aux hypothétiques permanences à Aurignac, nous vous renvoyons au dernier rapport annuel d'activité du défenseur des droits, ce cher Jacques Toubon.

Ce rapport stipule, sur « l'opportunité et risques de la dématérialisation » :

« L'administration électronique ne doit pas cependant renforcer des facteurs d'inégalité déjà existants, sous peine d'institutionnaliser une forme d'exclusion liée à la situation de précarité sociale et/ou économique. Or, le Défenseur des droits constate que la dématérialisation des procédures par les services publics exclut nombre d'utilisateurs qui se retrouvent dans l'incapacité de procéder aux démarches requises. »

Ou encore : « Il préconise également la consécration d'une clause de protection des utilisateurs vulnérables pour toute procédure de dématérialisation d'un service public, en prévoyant l'obligation d'offrir une voie alternative au service numérique.

Malgré l'existence de tarifs sociaux, un accès à Internet pour les personnes en situation de grande précarité représente un poste de dépense conséquent, que nombreux foyers ne peuvent se permettre. Plus largement, une concertation des pouvoirs publics doit être menée sur les enjeux de la dématérialisation. »

Enfin, à propos du réseau des préfectures et sous-préfectures, il dit : « Au moment où l'on cherche des points de repères et de vigie, il faut appréhender ce que peut représenter symboliquement la fin de la réception du public en préfecture ou sous-préfecture et ce, même si des points d'accueil numérique dans les préfectures, maisons de l'État ou maisons de services au public sont annoncés.

Cette perception est amplifiée par un mouvement identique dans plusieurs services publics (finances publiques, organismes de sécurité sociale, La Poste...) et donne l'impression d'un mouvement non-maîtrisé et non-coordonné vers la disparition de la présence territoriale des services publics. »

**Alors, répondez-vous enfin à l'exigence d'un moratoire sur l'implantation de nos services, de ceux de l'Etat et plus largement des services publics en territoire ?**

### **Sur la limitation de l'acceptation des paiements en numéraire auprès d'un autre comptable**

En même temps que de jeter Bébé avec l'eau du bain, pourquoi ne pas en profiter pour pousser Mémé dans les orties ? Et les P109 seront bien gardés ! Et Midi à sa porte ! Et les caisses sans monnaie !

Pff ! Nous qui ne sommes pas assez payés pour penser, voilà que nous apprenons dans une note de service du 13 janvier 2017, que notre bon DG souhaite en finir avec une caractéristique essentielle du Trésor Public : l'unité de caisse.

Il s'agit tout simplement, en s'appuyant sur l'identification de risques soulignés dans le rapport de la mission risque audit 2016 (?), d'empêcher tout débiteur de s'acquitter en espèces sonnantes et trébuchantes (d'où le risque pour les oreilles et l'intégrité physique ?) de tout ou partie de sa dette auprès d'un comptable public qui ne serait pas le comptable assignataire de la recette !

En d'autres termes, empêcher la Mémé, la Maman, le sans véhicule, le sans chéquier, le sans dent, l'unijambiste et même tonton Albert de se rendre à la caisse du Trésor Public le plus proche pour effectuer un versement en espèces au profit d'un autre comptable public !

Ça me rappelle une chanson de Bobby Lapointe qui disait à peu près ceci « *il s'est fait mal dans la rue mais on l'a soigné autre part et il est mort . Pauvre Léon. »*

Comme si le fait de quitter l'unité de lieu (caisse du comptable assignataire) rendait fatale ou impossible la suite du scénario : l'unité d'action (payer sa dette) et l'unité de temps (respecter l'échéance ou un délai de paiement).

L'intensité dramatique s'effondre, le caissier ne doit plus jouer son rôle, la main aimante qui se tendait et collectait les espèces repousserait désormais d'une pichenette les pièces jaunes dans la sébile métallique du guichet caisse ? Passez votre chemin, je n'accepte pas votre paiement au profit du Trésor Public même si ici on encaisse pour le Trésor Public !

### **Et cette note vient du Directeur Général !**

La modernité de cette note est cependant préservée par l'acceptation d'un paiement en carte bancaire.

A défaut de comprendre le réel, pensons l'avenir !

Nous craignons le pire pour sa prochaine note intitulée « *c'est quoi le service public ?* »

Allez un P109 et je transfère les fonds !

**En questions diverses, nous souhaitons aborder le devenir du service de la formation professionnelle.** Quand est-ce que la direction arrêtera de prendre les personnels pour des « ressources » au sens péjoratif du terme ? De nouveaux bouteillons circulent. Nous venons d'apprendre que les personnels de la formation professionnelle rejoindraient la Rue des Lois au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les salles de formation, quant-à-elles, resteraient au bâtiment C de la Cité Administrative.

Si cela se confirme, quand comptiez-vous nous en parler ? Ou bien est-ce comme ça et pas autrement, tel que l'a annoncé la responsable des ressources humaines ?

**En guise de conclusion**, nous vous rappelons que nous sommes en pleine semaine de la langue française. Loin de nous l'idée de vous mettre les points sur les i, mais ce serait tout de même bien de le faire pour le mot DRFiP. Nous ne vous ferons pas le coup du mépris, si ce n'est que la direction ne manque pas d' « r » tout comme ce mot (mépris). Nous vous livrerons cette pensée de Pierre DAC, expert en jeux de mots de notre langue : « Quand un gouvernement renversé laisse les affaires publiques dans un drôle d'état, ce n'est ni drôle pour l'État ni pour personne ».

